



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

27/08/2023

BOITE A IDÉES

[Boîte à idées, comment faire ?](#)

Vous avez envie de nous faire part de vos idées pour améliorer la vie quotidienne de la commune, rien de plus facile !

Plusieurs solutions s'offrent à vous selon que vous souhaitez ou non rester anonyme :

- o Par mail, à l'adresse de la mairie bessoncourt.mairie@wanadoo.fr
- o Par courrier, en déposant votre courrier dans la boîte aux lettres (en bas des escaliers) avec mention ou non de votre identité à votre convenance.
- o En vous rendant directement auprès de notre secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture pour nous faire part de vos idées.

Les élus réaliseront systématiquement un retour et qui sait, peut-être que vous aurez le plaisir de voir l'une de vos idées se concrétiser !

ATELIER DÉCO – APPEL AUX DONS ET APPEL AUX VOLONTAIRES

Les bénévoles de l'atelier décoration ont plein de projets. Pour pouvoir les réaliser, nous recherchons :

- o De vieux draps rose ou rouge
- o De vieilles nappes (tissus) rose ou rouge
- o De vieux habits rose ou rouge

Si vous souhaitez faire un don, nous vous remercions de bien vouloir venir le déposer au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture au plus tard pour la mi-octobre.

Toute l'équipe vous remercie

[Au fait, l'atelier déco c'est quoi ?](#)

L'atelier déco ce sont des bénévoles qui donnent de leur temps, de leur envie pour embellir le village de toutes sortes de création, chacun avec ses propres savoirs faire.

Ils se retrouvent chaque lundi de 14h à 17h au fort Sénarmont.

Alors pourquoi ne pas venir les rejoindre ? pas d'obligation de venir tous les lundis, vous pouvez participer à cet atelier comme bon vous semble et chacun aura à cœur de vous montrer comment apporter votre contribution.

Alors n'hésitez plus et venez poussez la porte du fort.

INFORMATIONS EXPRESS

PROCHAINE FERMETURE DU PLATEAU SPORTIF

Nous vous rappelons que l'aire de jeu attenante à l'école fermera prochainement ses portes pour la période hivernale soit à partir du lundi 6 novembre 2023.

La réouverture aura lieu vers le mois d'avril.

Nous vous informerons de la date exacte le moment venu.

CARTES AVANTAGES JEUNES

Il reste quelques cartes.

Les jeunes concernés sont ceux nés entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2016.

Pour pouvoir en bénéficier vous pouvez venir en mairie muni(e) d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité ou du livret de famille ainsi que d'une photo d'identité.

Les cartes seront distribuées jusqu'à épuisement des stocks.

SÉCHERESSE- ALERTE RENFORCÉ depuis le 06/09/2023

LES BONS GESTES :		POUR EN SAVOIR PLUS :	
 Constituer des réserves d'eau de pluie pour votre jardin	 Éviter de laver sa voiture	 Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort Service Eau, Environnement et Forêt 8 Place de la Révolution Française BP 605 90020 BELFORT Cedex ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr  La DREAL Bourgogne-Franche-Comté Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr  eaufrance Service public d'information en temps réel www.eaufrance.fr  OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ https://ofb.gouv.fr	 Rosemontoise, 2018
 Réparer les fuites d'eau sans tarder	 Éviter de laisser couler l'eau		
 Installer des équipements économes en eau	 Économiser l'eau c'est protéger la ressource et les milieux aquatiques		
 Le savez-vous ? Chaque habitant consomme en moyenne 143 litres d'eau par jour.			
Des sites pour s'informer et consulter les arrêtés de restriction :		ALERTE SÉCHERESSE Bassin de l'Allan 2023	
1. www.territoire-de-belfort.gouv.fr		En période de sécheresse, l'arrêt de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.	
2. propluvia.developpement-durable.gouv.fr			
3. https://www.ecologie.gouv.fr/			
4. https://vigieau.gouv.fr/			

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

Alerte <small>Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement de la ressource ne sont plus assurés dans de bonnes conditions</small>	Arrosez entre 20h et 8h vos pelouses, fleurs, espaces verts, jeunes arbres et jardins	Arrosez entre 20h et 8h les terrains de golfs* et de sports en herbe <small>*sous l'autorisation de la DDT</small>	Ne pas laver sa voiture chez soi autorisé en centre de lavage proposant du matériel haute pression	Pour nettoyer votre toiture ou façade utilisez du matériel haute pression	Ne pas remplir sa piscine <small>Sauf remise à niveau nocturne ou remplissage suite à des travaux réalisés avant les restrictions [1]</small>	
Alerte renforcée <small>Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.</small>	Arrosez entre 20h et 8h vos jeunes arbres et jardins utilisez de l'eau de pluie pour les autres végétaux	Arrosez entre 20h et 8h les greens et départs* et terrains de sport à enjeux [1] <small>*sous l'autorisation de la DDT</small>	Ne pas laver sa voiture chez soi autorisé en centre de lavage proposant du matériel haute pression	Le nettoyage de toiture ou façade [1] est autorisé si vos travaux sont programmés avant l'alerte renforcée et réalisés par des professionnels	Ne pas remplir son plan d'eau <small>Sauf pour les usages commerciaux autorisés</small>	
Crise <small>Elle commence lorsque les milieux et les usages sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires. Tous les autres usages ont vocation à être interdits.</small>	Seul l'arrosage avec l'eau de pluie est autorisé	Arrosez entre 20h et 8h les greens* et terrains de sport à enjeux [1] <small>*sous l'autorisation de la DDT</small>	Laver son véhicule est interdit	Remplir sa piscine est interdit <small>Des piscines publiques peuvent justifier de l'ARS</small>		

[1] Certaines mesures nécessitent une demande d'autorisation auprès de la police de l'eau de la DDT, en cas d'accord, une affichette sera transmise.

L'utilisation d'eau de pluie stockée n'est pas soumise aux mesures de restriction ; cependant, les horaires d'utilisation doivent être respectés.

L'irrigation est également concernée par des mesures de restriction	Pour votre potager miser sur des techniques d'économie d'eau avec des Oyas ou du paillage	Fermer les fontaines lorsque cela est possible
Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les cours d'eau	Les restrictions et interdictions sont valables quelle que soit la ressource sollicitée à l'exception de l'eau de pluie	Le plan d'économie d'eau se fait selon les niveaux d'alerte pour les activités économiques et commerciales



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1 500€. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral en vigueur ou prendre contact avec le service de Police de l'eau de la DDT.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Fermeture exceptionnelle : vendredi 6 octobre

MÉDIATHEQUE

A compter du mercredi 20 septembre 2023, la Médiathèque est ouverte

- Les mercredis de 14h à 16h
- Les samedis de 10h à 12h

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

Marché
artisanal et gourmand
d'automne

Dimanche 8 octobre 2023 de 10h à 17h
Fort de Bessoncourt

Restauration et buvette sur place
Entrée libre

Animations
jeux en bois

ASSOCIATION DU FORT SENARMONT DE BESSONCOURT
LE FORT DE BESSONCOURT
LE COMMANANT D'ANSEL

@ f i

The poster features a light beige background with various autumn leaves in shades of orange, yellow, and red. A small logo in the top right corner identifies the association. Social media icons for Facebook and Instagram are located in the bottom left corner.